

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57-358-1926 Congé.

n° 57-358-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 septembre 1926

Numéro JO

n° 358 du 30/09/1926

Date du numéro

30 septembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

un congé pour affaires personnelles de huit jours sans solde est accordé aux agents de la brigade indigène des douanes Doalé Ouarsama et Doalé Abar, pour compter de la date de notification de la présente décision.